

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 21 novembre 2024 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 13 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

L'an 2024 et le 21 novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : CHAPT Sabine, BARDOU Julien

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024.
- Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Bassac
- Projet d'aménagement et de sécurité de l'entrée de Bourg Est - RD 55 - Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération
- Délibération : Destruction des nids de frelons asiatiques - Participation de la commune
- Délibération : Location du bien situé au 1 Bis Rue de l'église
- Hypothèse de l'achat d'un tracteur : délibération pour prendre une décision modificative.
- Rapports des commissions
- Questions diverses.

Monsieur le maire invite Mme THEBAUD, architecte, à présenter l'étude de faisabilité de la démolition et de la transformation de l'habitation de Madame BUSETTI.

En s'appuyant sur l'expertise du bureau d'études structures, Mme THEBAUD a proposé 3 projets différents, avec pour contraintes communes :

- la préservation des murs porteurs en moellons
- le démontage de la charpente et du toit plat
- la création de places de parking,
- la construction d'une coursive piétonne végétalisée (lien entre la place de la mairie et le projet)

- la première étude comprend la création de 2 logements, séparés par une arche, dans le volume de la construction existante et d'un jardin privatif.

-la 2^o comprend un seul logement côté route de Vaux-Rouillac et une halle avec charpente apparente

-la dernière offre ne comporte aucun logement, mais positionne la coursive au plus près de la route de Vaux-Rouillac. La rue séparant la mairie de jardin d'enfants est fermée. La halle s'appuie sur les murs existants et comprend un passage pour les véhicules.

Les membres du conseil décident de réfléchir aux propositions de Madame THEBAUD et la remercie pour sa présentation.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Participation aux charges de fonctionnement - Ecole de Bassac

Les membres du conseil municipal délibèrent favorablement au montant de participations aux frais de fonctionnement de l'école de Bassac, à savoir 1 193.69 € par élève en classe de maternelle. Monsieur le Maire précise que 2 enfants résidants à Foussignac sont scolarisés à Bassac.

2- Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération - Projet d'aménagement et de sécurité de l'entrée de Bourg Est - RD 55

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le chiffrage estimé par l'équipe de maîtrise d'ouvrage qui s'élève à 325 000 € HT

Il rappelle le montant du marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 10 490.00 € HT. Cette prestation est à ajouter au montant estimé des travaux, soit un total de **335 490 € HT**.

Installation du chantier	11 000 € HT
Terrassements	45 000 € HT
Bordures et caniveaux	59 000 € HT
Revêtements	125 000 € HT
Réseaux eaux pluviales	33 000 € HT
Mobiliers	4 700 € HT
Maçonneries	7 000 € HT
Clôtures	600 € HT
Signalisations	4 700 € HT
Espaces végétalisés	35 000 € HT

Monsieur le Maire indique par ailleurs le détail du projet de financement de cette opération.

ORIGINE	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant des subventions escomptées
ETAT (DETR)	210 490.00 €	25%	52 622.50 €
Département (amendes de police)	210 490.00 €	6%	12 629.40 €
EMPRUNT	100 000 €	47.51%	
AUTO FINANCEMENT	45 238.10 €	21.49%	
Montant total du projet	210 490.00 €	100%	65 251.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le programme de l'opération « projet d'aménagement et de sécurité de l'entrée de Bourg Est - RD 55 »
- D'approuver l'avant-projet définitif relatif au projet « projet d'aménagement et de sécurité de l'entrée de Bourg Est - RD 55 »
- D'approuver l'enveloppe prévisionnelle des travaux actualisé à la somme de 325 000 € HT
- D'approuver l'enveloppe prévisionnelle globale de 335 490 € HT
- D'approuver le plan de financement ci-dessous
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à ce titre toute subvention mobilisable auprès de l'Etat (DETR) et du Département de la Charente
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

3- Frelons asiatiques - Annule et remplace la délibération N°2017-08-02

Monsieur le Maire expose qu'une délibération N°2017-08-02 a été prise le 04/10/2017 pour fixer les modalités d'engagement financier de la commune dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

Il expose qu'avec le changement climatique les frelons sont actifs plus longtemps que par le passé. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer à soutenir cette lutte en participant financièrement à la destruction des nids par le biais d'une aide financière forfaitaire de 50 euros

comme fixé par la délibération N°2017-08-02.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

Dans un premier temps, de prendre en charge le coût des interventions de destructions des nids de frelons asiatiques par une entreprise conventionnée, agréée, moyennant le respect du protocole ci-dessous :

- les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie,
- la mairie s'assurera qu'il s'agit bien de frelons asiatiques, que les frelons sont actifs et contactera une entreprise agréée,
- l'entreprise n'intervient que sur commande émise par la mairie pour la destruction des nids qui auront été préalablement déclarés en mairie,
- l'opération de destruction comprend le traitement et l'enlèvement du nid (2 à 7 jours plus tard),
- le traitement n'a lieu que sur **les nids actifs et ce tout au long de l'année**
- les nids traités sont situés à une hauteur qui permet, dans les cas généraux, une intervention sans nacelle (échelle et perche),
- les interventions sur les nids nécessitant un matériel spécifique ou présentant des difficultés particulières seront examinées au cas par cas,
- les traitements utilisés devront s'orienter vers des pratiques les plus respectueuses de l'environnement,

Dans un deuxième temps, d'émettre un titre de recette au nom de l'administré pour le montant restant à sa charge (soit le montant de la facture moins le forfait de 50 euros pris en charge par la commune)

4- Acquisition d'un tracteur John Deere et reprise de l'ancien tracteur

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le tracteur John Deere de la commune subit de nombreuses pannes. Nous avons un devis de réparation s'élevant à 13 441.79 € Il porte à la connaissance des conseillers du devis reçu des ETS GUENON « AGRIVISION » pour l'acquisition d'un nouveau tracteur John Deere 5100M et d'un chargeur de la même marque pour un montant total de 76 800.00 € TTC

Il expose que les Ets GUENON « AGRIVISION » acceptent de reprendre le tracteur de la commune pour un montant de 18 000 € soit 21 600 € TTC

Monsieur le Maire expose qu'afin de procéder à l'acquisition du nouveau tracteur et à la reprise de l'ancien par les ETS GUENON « AGRIVISION » il est nécessaire de :

- Créer l'opération N°201 « Tracteur John Deere 5100M »
- Prendre la Décision Modificative suivante :

21828-201 : + 76 800 €

2313-200 : - 55 200 €

024 : + 21 600 €

Après délibération et à la majorité des membres présents, il est décidé :

- de procéder à l'acquisition du tracteur John Deere 51000 M pour un montant de 76 800 € TTC
- d'accepter la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 21 600 € TTC
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis d'acquisition et de reprise
- de prendre la décision modificative ci-dessus proposée par Monsieur le Maire

5- APE de Sigogne - Mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'APE de l'école de Sigogne demandant la gratuité de la salle des fêtes pour des manifestations afin de récolter des fonds pour les enfants de l'école

Il expose que de nombreux enfants de la commune sont scolarisés à Sigogne

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une gratuité par an à l'APE de l'école de Sigogne dans le cadre d'une manifestation à but de récolter des fonds pour les enfants.

6- Commission Bâtiments :

Monsieur PRUNIER doit recevoir les entreprises CARLES et HOMNIA afin d'obtenir des devis pour le remplacement de la rambarde de l'escalier menant à la salle SAUVANET et des huisseries du

logement situé au 1 Place Jean Luce Chevallon.

L'entreprise DAVIAS est intervenue ce jour pour la mise aux normes des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux en se référant aux remarques émises par « ALPES CONTROLE » lors du contrôle annuel des installations.

7- Commission Voiries :

Travaux enfouissement des réseaux – Route de Bourras : L'entreprise passe actuellement les gaines. La moyenne tension est enfouie jusqu'au transformateur.

Les élus souhaitent avoir l'accord du propriétaire d'un terrain situé à la sortie du bourg afin de planter des arbres en limite de sa propriété. Monsieur le maire doit le contacter. Nous avons déjà l'accord d'un propriétaire.

La demande de DETR sera déposée début décembre et l'appel d'offres pour les travaux sera lancé en fin d'année.

Questions diverses :

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain de foot a été déclassé par la fédération de football avec son accord.
- ✓ Madame Esther CHIRON a assisté au dernier conseil d'école de Sigogne et fait le compte rendu aux membres du conseil.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Emmanuel MICHAUD qui souhaite proposer en accord avec tous les ayants-droits de la concession N°99, céder gratuitement à la commune cette concession et la chapelle funéraire qui y est implantée. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association « Etoile Sportive de Foussignac » : demande d'isolation et d'installation de chauffage au local associatif situé à côté du terrain de pétanque. Le conseil décide dans un premier temps de procéder à l'isolation du local. Monsieur le Maire informe le conseil que les vétérans du club sont vice-champions de France de leur catégorie. Les membres du conseil félicitent les joueurs pour leur performance.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que le département de la Charente nous a attribué la somme de 7 630 € dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Route de Bourras. Cette somme viendra en déduction du montant dû au SDEG pour cette opération.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la manifestation du 18 novembre, 295 panneaux d'entrées ou de sorties de bourgs ont été déposés en Préfecture. Grand Cognac se charge de récupérer tous les panneaux des communes de la communauté d'agglomération. Il faudra se rendre aux ateliers techniques de Châteaubernard pour aller chercher les 2 panneaux de Foussignac.
- ✓ Une réunion organisée par HENNESSY dans le cadre de l'opération 1000 palisses » s'est tenue à la mairie en présence de viticulteurs foussignacais. HENNESSY propose aux viticulteurs et collectivités intéressés de leur fournir des plants, des tuteurs, des caches et du paillage afin de planter des haies. Le conseil décide d'accepter l'offre de la société HENNESSY et de déposer une demande afin de planter une haie au fond du terrain de foot.
- ✓ Monsieur le Maire et Madame Nathalie CALMELS ont entamé les démarches auprès du centre de gestion de la FPT de la Charente afin que Mme CALMELS soit nommée Secrétaire Générale de Mairie en 2025 et classée en catégorie B dans le cadre de la revalorisation du métier souhaitée par le gouvernement.
- ✓ Le conseil communautaire du 11 décembre se tiendra à la salle des fêtes de Foussignac. Le public et les élus sont invités à y assister.
- ✓ Le Noël de la commune aura lieu le dimanche 15 décembre à 15h00 (spectacle, cadeaux offerts par le père Noël et gouter)
- ✓ Vœux du Maire : vendredi 17 janvier 2025.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 27/2024 :

Portant signature du devis n°DE02260 de la société DUMAS TP - Empierrement en calcaire du chemin de Jofferode

Montant : 1 224,00 €

DECISION DU MAIRE N° 28/2024 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZL87

DIA 02/2024

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Georges DEVIGE



Le Secrétaire,
Sébastien SUTRE

